ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 63400

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de la culture et de la communication, nouvellement nommée, de lui faire part de ses intentions et de ses projets. Il souhaite savoir si elle compte présenter au Parlement un projet de loi relatif à la création et, si oui, selon quel calendrier. Il souhaite également connaître sa position quant à l'avenir de la Hadopi, notamment vis-à-vis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Texte de la réponse

Le Gouvernement est attaché à la protection des droits d'auteur, qui constituent notamment l'un des piliers de l'indispensable rémunération de la création artistique et, dans ce cadre, est déterminé à améliorer la lutte contre le piratage des oeuvres en ligne. A ce titre, la ministre de la culture et de la communication a eu l'occasion, lors des débats relatifs au projet de loi de finances pour 2015, de préciser que la question du transfert des missions de la HADOPI au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) n'est plus l'axe prioritaire du Gouvernement qui est bien en revanche de renforcer la protection du droit d'auteur et de lutter contre le piratage commercial. Il s'agira, entre autres, de la mise en oeuvre des préconisations du rapport de Madame Mireille Imbert-Quaretta, conseillère d'État et présidente de la Commission de protection des droits (CPD) de la Haute autorité. Ce rapport, remis le 12 mai dernier, préconise de mettre en place quatre « outils opérationnels » : - mise en place de chartes sectorielles avec les acteurs de la publicité et du paiement en ligne ; - généralisation d'une information publique sur les sites Internet qui portent massivement atteinte au droit d'auteur et aux droits voisins ; - instauration d'une injonction de retrait prolongée ciblée sur certains contenus contrefaisants ; - mise en place d'un dispositif de suivi dans le temps des décisions judiciaires concernant les sites Internet abritant massivement de la contrefaçon. Ces préconisations font actuellement l'objet d'un travail interministériel. En ce qui concerne la question du calendrier de la loi « création », la ministre de la culture et de la communication a annoncé, le mardi 14 octobre dernier devant la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, qu'elle allait présenter au premier semestre 2015 un projet de loi portant sur la liberté de création, l'architecture et le patrimoine. Ce projet de loi comprendra notamment des dispositions sur la défense de la création et sur le soutien aux créateurs et la protection de leur statut. S'agissant du patrimoine, il visera à clarifier le droit des espaces protégés dans un souci d'efficacité, sans pour autant renoncer à un haut niveau de protection. Enfin, des dispositions permettront de mettre en oeuvre certaines recommandations faites le 2 juillet dernier par le député Patrick Bloche, dans son rapport sur la « création architecturale ».

Données clés

Auteur : M. Lionel Tardy
Circonscription : Haute-Savoie (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63400
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture et communication

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE63400

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 septembre 2014, page 7276
Réponse publiée au JO le : 17 février 2015, page 1155